

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 19 mai 2020

PA22+: il faut revoir la copie!

Le comité de la fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL demande que les prochaines discussions sur la PA22+ aboutissent à des corrections tangibles. Il soutient ainsi la position de l'Union suisse des paysans. L'objectif de la PA22+ visant à réduire le taux d'auto-approvisionnement à 52% est une erreur. Le projet présenté est contradictoire, fortement orienté vers l'extensification et n'apporte aucune simplification administrative. Autre incompréhension: l'élevage bovin continue d'être pénalisé, alors qu'il est tout à fait adapté à notre pays et que le fourrage consommé par les animaux est suisse à 90%. La PA22+ comporte aussi des éléments favorables à la production et la branche laitières, comme la volonté d'ancrer davantage les suppléments laitiers ou le réaménagement des contributions au système de production. Pour beaucoup de ces points, il faudra attendre les ordonnances. Les producteurs de lait attendent des améliorations substantielles avec la PA22+, qui valorisent les efforts fournis en matière de durabilité.

*Direction*Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11

Fax 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch**swissmilk**

La production et la transformation de lait, ainsi que de viande de veau et de bœuf en Suisse nécessitent un bon cadre légal. De nombreuses places de travail sont en jeu, dans l'agriculture directement, mais aussi dans les secteurs en amont et en aval ou qui ont trait au paysage. Voilà pourquoi il est exclu de prendre des décisions hâtives pour la politique agricole, qui joue un rôle crucial pour toute la Suisse. PSL a analysé les 188 articles complexes du message sur la PA22+ et s'est formé une vue d'ensemble des principales mesures positives et négatives pour les producteurs de lait.

Rétribuer davantage le travail

Depuis le début de l'élaboration de la PA22+, PSL s'engage pour que les contributions ne soient plus uniquement accordées à la surface, mais qu'elles soient liées au travail. Les modules de contributions au système de production proposés vont dans cette direction. Il manque encore une différenciation claire par catégorie d'animaux, qui est déterminante quant au travail fourni. PSL suit l'évolution sur ce point avec la plus grande attention.

PSL a en outre réussi à obtenir que les suppléments laitiers restent au même niveau qu'aujourd'hui. C'est la bonne approche face à toutes les modifications proposées. Les suppléments doivent continuer d'être versés selon le système actuel. Les producteurs de lait ne sont pas d'accord qu'on expérimente sur leur dos alors que l'issue est risquée (pression sur les prix).

Couverture sociale, meilleure formation et plafonnement des paiements directs

PSL s'est engagée pour que toute la main d'œuvre familiale bénéficie d'une couverture sociale obligatoire. L'OFAG a désormais appliqué cette règle au partenaire des chefs d'exploitation. C'est déjà ça. L'agriculture moderne est de plus en plus exigeante pour les productrices et producteurs. Les exigences en matière de formation pour toucher les paiements directs ont été très peu renforcées, mais les modifications proposées ont permis de faire un pas dans la bonne direction pour préparer les producteurs aux difficultés du métier.

Les détenteurs de bovins estiment qu'un plafonnement des paiements directs est nécessaire. Le système proposé (paiements directs max. par exploitation) est applicable. L'essentiel, c'est qu'il englobe tous les types de paiements directs. Pour les producteurs de lait, le système doit inclure un montant maximal par UMOS (similaire au système actuel). Cela permettra une meilleure rétribution des branches de production très exigeantes en termes de travail.

Récompenser les initiatives sans compliquer les PER

PSL a introduit le standard sectoriel pour une production de lait durable (Tapis vert). Cette initiative privée fait figure d'exemple. Mais dans le message sur la PA22+, il manque des signaux clairs en faveur de mesures pour accompagner ces efforts sur le marché.

Non à la réduction des moyens financiers, oui à la protection de l'environnement

Après avoir initialement présenté une enveloppe financière intacte, on nous a annoncé une réduction des paiements directs de 113 millions de francs pour les quatre ans à venir. On s'attend à ce que les finances fédérales soient fortement touchées ces prochaines années. Ce n'est pas le moment de couper dans les moyens financiers! La nouvelle PA doit être mise en œuvre de manière socialement supportable.

La trajectoire de réduction des éléments fertilisants concerne tous les détenteurs d'animaux en Suisse. Il est proposé de ramener la quantité d'engrais de ferme autorisée par hectare de 3 à 2,5 UGBF. La méthode fait fausse route. Cette approche est dépassée et difficile à comprendre dans la pratique. Il faut au contraire tenir compte des particularités d'une exploitation (potentiel de rendement, zone, type de sol, etc.) dans l'évaluation. Nous sommes donc en faveur d'un bilan nutritionnel crédible et conforme à la pratique. L'inverse ne sert qu'à encourager un tourisme des engrais.

Une planification à plus long terme

Pour la PA14-17 déjà, puis sa prolongation jusqu'en 2021, les producteurs de lait actifs demandaient expressément des simplifications administratives. Le message du Conseil fédéral ne tient pas compte de cette demande; au contraire. La PA22+ se profile comme un "monstre de contrôle", avec une charge administrative qui nécessitera une aide extérieure pour la majorité des producteurs. C'est inacceptable.

Partant de ce constat, il nous paraît nécessaire d'aborder maintenant la question de la durée de validité des politiques agricoles. Vu l'importance des changements qu'elles entraînent, nous demandons qu'à l'avenir, les politiques agricoles portent sur huit ans, contre quatre actuellement. De cette manière, les producteurs pourront planifier l'orientation de leur exploitation avec une plus grande sécurité.

Renseignements:

Reto Burkhardt, responsable de la communication de PSL

079 285 51 01

5'774 signes (espaces comprises)

